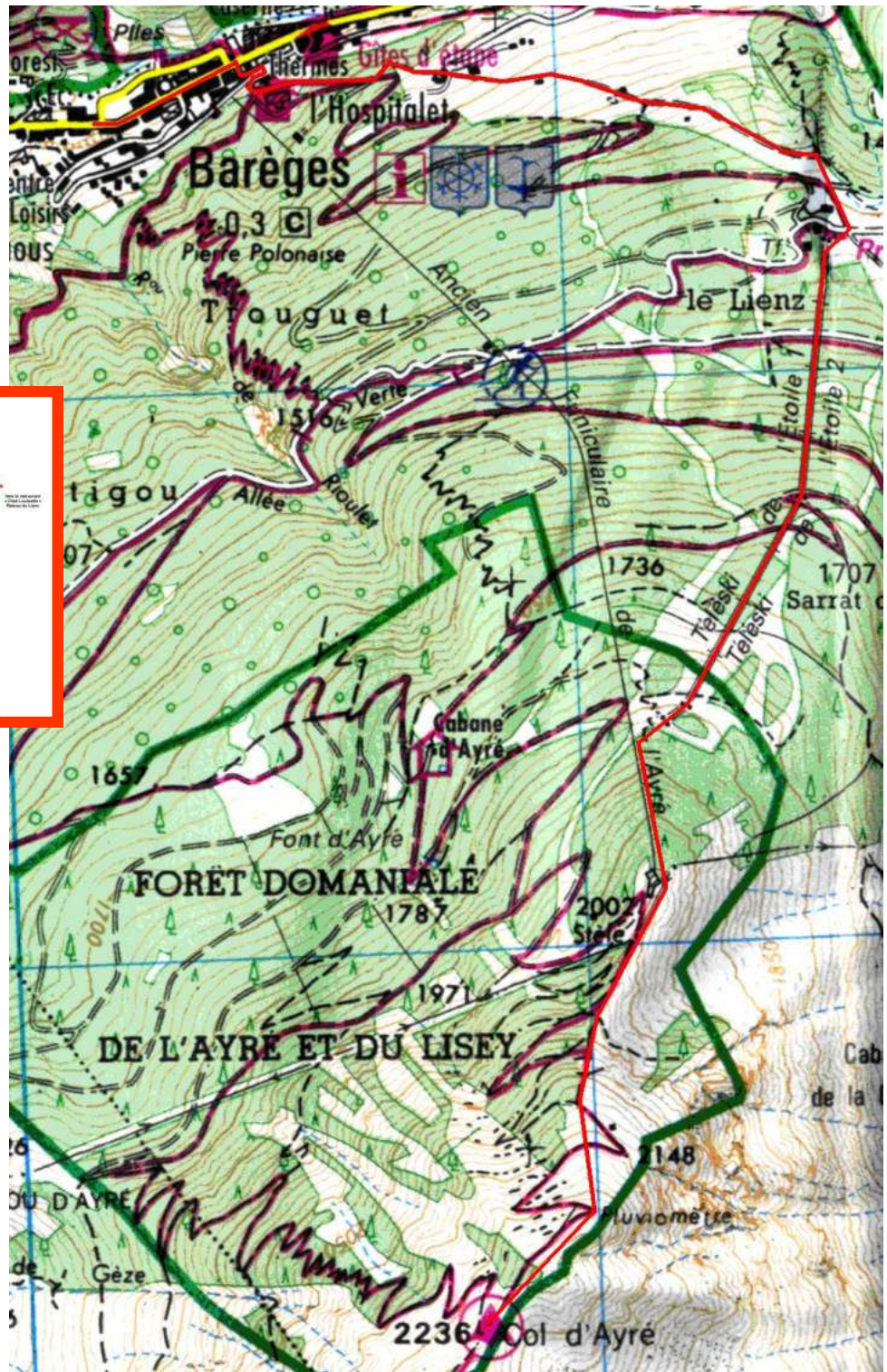


La pojada d'Ayré



« LA POJADA D'AYRE »

Manifestation pédestre de Barèges - Le 14 septembre 2013

- Extrait du règlement -

Organisation

L'organisation de la manifestation pédestre est assurée par le club omnisport « L'Avalanche ».

Manifestation

Il s'agit d'une manifestation pédestre en montagne de 3,6 km et 1000 m de dénivelé positif, ouverte à tous, à partir de 16 ans (avec autorisation parentale).

Parcours

Le parcours est uniquement ascendant sur 3.6 km avec un dénivelé positif de 1000 m, et sera intégralement balisé par des flammes de couleurs rouges et un marquage au sol. Des signaleurs seront disposés sur le parcours pour la sécurité des participants.

Le départ de la manifestation sera donné à 10h00 précise depuis la place située devant la salle des fêtes de Barèges et prendra la direction des Thèmes. L'ascension continuera en passant devant l'Hospitalet pour rejoindre le plateau du Lienz. Ensuite, les participants se dirigeront vers la montée du téléski de l'Etoile, où, à la fin de celle-ci se trouvera le ravitaillement. L'itinéraire se poursuivra le long des rails de l'ancien funiculaire jusqu'à la gare d'arrivée et se terminera par une dernière montée jusqu'au col d'Ayré.

Pour plus de sécurité, la redescente des participants à la fin de la manifestation se fera par le même parcours qu'à la montée.

Inscriptions

L'inscription est gratuite et s'effectue par mail cma_bareges@wanadoo.fr ou par courrier avant le 12 septembre 2013 à l'adresse suivante : Centre montagne air 46 rue Ramond BP 40017 65120 Barèges

Inscriptions sur place possible le jour même à la salle des fêtes de 8h00 à 9h30.

Ravitaillement

Deux points de ravitaillement sont prévus : un intermédiaire en haut du téléski de l'Etoile et un à l'arrivée au col d'Ayré (eau, fruits, barres de céréales).

Sécurité

L'organisation assurera la mise en place de tous les moyens possibles permettant de garantir la sécurité des participants et du public présent dans le cadre de la manifestation. La couverture sanitaire sera assurée par l'organisateur avec le soutien du médecin et des pompiers de la commune de Barèges.

Les participants se doivent assistance mutuelle, en prévenant le plus rapidement possible les signaleurs disposés sur le parcours. Le participant qui abandonne devra informer l'organisation par l'intermédiaire du signaleur le plus proche.

En cas de mauvais temps les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours ou d'annuler pour raison de sécurité.

Assurances

Les organisateurs ont souscrit un contrat de responsabilité civile. Les participants à cette épreuve le font sous leur propre responsabilité. Ils renoncent à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs quel que soit le dommage éventuel subi. Il est fortement recommandé aux participants de souscrire une assurance individuelle accident (dommages corporels).

Exclusion

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout participant manquant à l'esprit de la manifestation «nature»: respecter le balisage, respecter l'environnement, respecter son intégrité physique, porter assistance à toute personne en danger jusqu'à l'arrivée des secours.

Conditions générales

Le simple fait de s'inscrire à cette manifestation pédestre entraîne l'acceptation sans aucune restriction du présent règlement, dégageant ainsi de toute responsabilité les organisateurs en cas d'incident ou d'accident pouvant survenir avant, pendant ou après la manifestation et découlant du non-respect de ce règlement.

Droit à l'image

L'organisation se réserve le droit d'exploiter toutes photos prises lors de la manifestation. Vous abandonnez ainsi votre droit à l'image.

MERCI DE LIRE ATTENTIVEMENT LES CONSIGNES DE COURSE

Vous allez participer à une course dont l'arrivée se situe en haute montagne (alt.2236m), les conditions météo peuvent être radicalement différente de celles du départ situé à 1258m et elles peuvent évoluer très vite (orage, grêle, vent, chute des températures) pensez donc à vous équiper en conséquence.

Prenez connaissance du règlement

Départ: présentez vous 10 minutes avant l'heure départ

En cas de problème :

Les concurrents se doivent assistance mutuelle, en prévenant le plus rapidement possible les signaleurs disposés sur le parcours.

Le coureur qui abandonne devra informer l'organisation par l'intermédiaire du signaleur le plus proche.

Afin de nous assurer que tous les participants soient bien redescendus il y a un pointage obligatoire au CMA pour le classement.

L'arrivée sera jugée au col de l'Ayré, la clôture de la course est fixée à 12h00. Les organisateurs déclinent toute responsabilité au cas où le concurrent souhaiterait néanmoins poursuivre sa course.

Redescente: par le même itinéraire qu'à la montée. Merci de ne pas gêner l'ascension des participants que vous croiserez.

Horaires

10h départ

13h résultats et remise des récompenses

13h30 repas